ART. PREMIER N° 865

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2023

## MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 865

présenté par Mme Dogor-Such et les membres du groupe Rassemblement National

### **ARTICLE PREMIER**

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer l'article premier de ce texte.

En effet, les départements étant déjà en charge de ce sujet, il n'est pas de bonne politique d'affirmer que l'on se préoccupe mieux des gens en s'en éloignant. Plus nous parlons collectivement de déconcentration et de décentralisation et plus les politiques publiques se centralisent. Les départements gèrent aujourd'hui ce sujet de l'accompagnement de nos ainés, il serait bon de mieux considérer leurs administrations et leurs élus.